



Deuxième rencontre des villes de plus de 100.000 habitants sur les politiques de jeunesse

Mardi 14 mars 2017 - Maison des Volontaires, Paris

Points abordés en séance

➤ Présentation de la Maison des volontaires	2
➤ Présentation et animation de la journée	3
➤ Introduction	3
➤ Des équipements pour et par les jeunes	3
➤ La prise en compte des habitants dans les projets d'urbanisme	6
➤ Synthèse et illustration	10
➤ Mot de clôture	11

Mme Pauline VERON accueille les participants et souligne le caractère dynamique et jeune du quartier.

M. Mathieu CAHN remercie la Ville de Paris pour l'organisation de cette séance. Il indique qu'il s'agit de structurer un réseau institutionnel autour de la thématique de la jeunesse, en partageant les avis sur les enjeux et les perspectives d'avenir. Il évoque le thème de l'urbanisme et des équipements qui sera abordé aujourd'hui à travers la question de la transversalité : il s'agit d'associer les jeunes à la création des politiques publiques, plutôt que de construire la ville sur le long terme à partir de l'avis d'experts uniquement. Les citoyens et leurs usages doivent être parties prenantes de la définition de l'urbanisme à venir, et il convient de prendre en compte l'impact des décisions sur les enfants et les jeunes.

➤ Présentation de la Maison des volontaires

Mme Pauline VERON indique que cette Maison des volontaires a été inaugurée quelques mois auparavant, et a reçu la visite du Premier Ministre qui souhaite développer ce modèle à l'échelle nationale.

Mme Anna DIARRA indique que ce projet est porté par l'association éponyme : il se fonde sur le constat qu'un grand nombre de jeunes s'engage dans des missions d'intérêt général.

La Maison vise à aider ces jeunes à surmonter les obstacles auxquels ils font face :

- Le logement, leur accessibilité et leur disponibilité ;
- La formation des acteurs de la jeunesse ;
- La visibilité et la reconnaissance des projets des jeunes qui s'engagent.

Concernant le logement, elle rappelle que les indemnités s'élèvent seulement à 560 € : les associations rencontrent donc des problèmes à mobiliser les jeunes en difficulté. Au sujet de la formation, elle évoque des dispositifs encore trop peu connus ou maîtrisés par les acteurs ; la compétence technique a tendance à primer sur la compétence sociale. Concernant la reconnaissance des projets, elle souligne que le grand public n'a souvent pas conscience de l'engagement d'une large partie de la jeunesse.

Le projet de la Maison des volontaires est donc de créer un lieu organisé autour de trois espaces, qui doivent répondre aux trois problématiques évoquées précédemment. Elle comprend 42 logements sociaux conventionnés APL, dont les jeunes sont résidents et non locataires. Le Lab est un lieu de mutualisation pour les associations, un centre d'aiguillage pour les jeunes volontaires, ainsi qu'un lieu de formation pour les acteurs de la jeunesse. Enfin, la Scène est un espace ouvert au grand public et aux acteurs locaux, où sont organisés des événements de promotion du volontariat et de la mobilité des jeunes.

Elle rappelle que cette Maison est placée dans un quartier politique de la ville, qui a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine : un système d'échange de services avec les associations locales a ainsi été mis en place au profit des habitants.

Mme Anna DIARRA indique que cet espace s'est ouvert plus d'un an auparavant : il a une capacité d'accueil d'environ 70 volontaires par an, avec une trentaine d'associations locales. De nombreux événements sont organisés avec les partenaires associatifs, afin que les jeunes puissent faire la promotion de leurs projets.

➤ Présentation et animation de la journée

M. Frédérick PAIRAULT indique que la première thématique abordée concernera les équipements destinés à la jeunesse, à travers l'exemple de la ville de Saint-Denis de la Réunion, et de celle de Dunkerque. L'après-midi sera l'occasion d'aborder le thème de la prise en compte des jeunes dans les projets d'urbanisme, notamment au travers des exemples d'urbanisme à Strasbourg, et d'échanges avec Mme Dominique POGGI, sociologue. M. Alexandre MUSSCHE assurera l'introduction et la conclusion de cette journée d'échanges.

➤ Introduction

M. Alexandre MUSSCHE souhaite expliciter le terme de « co-conception » : le service public doit être pensé de manière ergonomique, au travers de points et d'espaces d'interactions (parc, bâtiments, espaces virtuels). L'enjeu est de coordonner les parcours d'usages. Il précise qu'il ne s'agit pas de tout concevoir ensemble : il évoque l'expertise d'usage, c'est-à-dire créer un espace défini dans lequel l'utilisateur a son avis à donner. Il propose que les concepteurs (architectes, designers, urbanistes, directions diverses) travaillent en présence des jeunes, et en les consultant, tout en remarquant qu'il n'existe pas une technique unique pour ce faire : il préconise un renforcement du temps passé sur le terrain à bâtir des interactions avec les usagers. Il évoque l'immersion d'une semaine dans des équipements destinés à la jeunesse, comprenant des moments formels et informels avec leur population : les échanges informels sont toujours significatifs, et peuvent comprendre l'essentiel des attentes des usagers. Il souligne l'importance des échanges informels entre jeunes avant ou après un spectacle organisé afin de cerner leurs expériences et leurs conceptions : ceux-ci alimentent la réflexion des concepteurs. Les expertises d'usages de ces jeunes permettent de jauger la pertinence des décisions d'urbanisme.

Il évoque également la notion de « parcours de journée » pour un jeune : il s'agit d'élargir l'expertise d'usage à l'ensemble des espaces et équipements traversés. Il évoque les appropriations et les postures vis-à-vis des contrôles sociaux par la jeunesse, et insiste sur l'importance des détails dans ces usages. Il considère que les questions de l'équipement et de l'urbanisme public sont intimement liées. Pour nombre de jeunes, il existe une continuité entre les espaces extérieurs et intérieurs. Il considère à cet égard que le rôle de l'urbanisme public est de créer des tiers-lieux pertinents à destination de la jeunesse.

➤ Des équipements pour et par les jeunes

M. Davy LEMAIRE entend présenter trois équipements de la Ville de Dunkerque destinés à la jeunesse : un skate-park construit, un terrain de street-workout en cours de construction, et un lieu de jeunesse en phase de conception.

M. David COULON rappelle l'ancienneté de l'implication des jeunes dans l'urbanisme de Dunkerque. Le projet du skate-park a débuté en 2001 : la municipalité a concrétisé ce projet collaboratif en 2006. Il s'agissait d'offrir aux jeunes un hangar du chantier naval, grâce à la confiance accordée à une association. Cette dernière a construit les équipements d'usage pour le skateboard, malgré la complexité des normes à respecter. Il souligne la grande qualité des équipements construits par les jeunes. Il indique que le skate-park emploie désormais 2 salariés et jouit d'une renommée régionale : il accueille différentes nationalités et organise des événements via l'association. L'agrandissement de

ce skate-park pose des difficultés financières, mais la confiance accordée à l'association est totale.

M. Davy LEMAIRE signale que la construction de cet équipement a été accompagnée par la mission jeunesse à l'époque et que le passage de sa gestion à la Direction des Sports de la Ville puis à la Direction des Sports de la communauté urbaine a été problématique, d'autant plus que cette dernière ne possède pas de compétence jeunesse.

M. David COULON se fait l'écho de ces problématiques : le développement de ces équipements est actuellement freiné. Les salariés du skate-park sont financés à 70% par les ressources propres de l'association, ainsi que par 2 subventions de la communauté urbaine. Concernant l'aire de street-workout, il signale que celle-ci est en cours de construction. Une Fabrique d'Initiative Locale (FIL) Sports a été créée en 2015 ; un groupe de jeunes se l'est appropriée rapidement. Il s'entraînait auparavant aux environs du city stade, dans des conditions dangereuses. Des choix communs entre la Ville et le collectif de pratiquants ont été opérés (lieu, matériel, etc.). Le plan a été établi par le collectif ; la construction a commencé en janvier 2017, et l'ouverture est prévue pour avril 2017, avec un évènement international prévu pour l'été.

M. Davy LEMAIRE indique que ce projet commun a requis davantage de temps qu'un projet classique : il s'est agi d'expliquer au collectif de jeunes le fonctionnement de la collectivité, afin de pouvoir répondre à leurs attentes.

M. David COULON indique, concernant le lieu jeunesse, qu'il s'agit d'une demande faite par les jeunes : il manquait un lieu de partage et de visibilité, et de centralisation des informations. « Entreprendre ensemble » est le gestionnaire de la Mission locale à Dunkerque : les partenaires ont fait l'objet des mêmes questionnements que ceux adressés aux jeunes. Un appel public a été passé afin que les élus et les jeunes se rencontrent, au sujet de ce lieu jeunesse : ces jeunes de tous profils avaient la prépondérance de la parole lors de ces rencontres, qui ont été jugées satisfaisantes. La rencontre a été organisée par petits groupes, et a fourni des résultats immédiats. Les jeunes ont multiplié leurs demandes à l'égard de l'intérieur et de l'extérieur de ce lieu. Le lieu doit répondre à cinq notions, comme informer (notion de réseau, médias, orientation), valoriser (aider, entreprendre, responsabiliser), accompagner (besoin d'un référent, confiance). Ce lieu doit être propice au développement des idées, et fournir des réponses claires et simples aux jeunes ; il doit être un vecteur d'espoir, d'écoute et de bonne humeur. Les jeunes ont insisté sur la notion de bien-être dans cet espace.

Ce projet est freiné par le portage, en raison de son coût important, et par la recherche du foncier. De plus, il est difficile de maintenir l'attention des jeunes pendant la durée du projet.

M. Davy LEMAIRE indique que la gouvernance sera tripartite entre la Ville (Mission jeunesse), les partenaires réguliers ou ponctuels, et les jeunes investis ou issus des instances de démocratie participative. Il considère que cette gestion pourrait se révéler complexe.

Mme Margaud ANTOINE FABRY évoque un projet similaire envisagé à Metz à l'occasion des budgets participatifs ; elle observe que peu de filles participent à l'émergence de tels projets.

M. Davy LEMAIRE confirme cette prépondérance des garçons dans la conception de ces projets : toutefois, le caractère accueillant et rassurant du lieu doit y attirer les deux sexes.

M. Mathieu CAHN indique que les équipements publics sont majoritairement utilisés par les garçons ; il s'agit de corriger cette tendance.

M. Davy LEMAIRE et **M. David COULON** observent que la participation citoyenne à de tels projets est peu importante : il importe donc de construire un lien de confiance dans le temps avec les jeunes investis. Certaines problématiques d'inégalités ne sont pas exprimées si les panels interrogés comprennent des filles et des garçons à la fois.

Le sol du lieu jeunesse sera recouvert d'une résine. Le démarchage des jeunes dans le cadre de la co-conception a fait appel aux partenaires traditionnels et aux réseaux sociaux : il s'agit d'utiliser tous les outils de communication à la fois. Aucun jeune n'est cependant obligé de participer : le projet privilégie le volontariat. Ces jeunes ont entre 12 et 30 ans en moyenne, avec une relative égalité des sexes, et avec un cœur de cible ayant entre 16 et 25 ans. Au terme de la première réunion avec les jeunes, 24 jeunes sur 80 désiraient poursuivre leur engagement. Cinq jeunes ont assisté à la seconde réunion. Les différents lieux exposés prennent en compte la problématique de l'intégration des filles dans ces dispositifs. Le lieu de street-workout va transformer le parc dans lequel il est implanté en un lieu sportif.

Les collectivités sont en recherche d'une réponse efficiente en termes de mixité pour leurs équipements. Il importe de penser la ville au travers d'une recherche de mixité dès l'origine.

La gestion tripartite du lieu jeunesse est une belle idée, malgré son caractère jugé utopique. Les réseaux s'appuient sur les initiatives locales, les associations et les éducateurs de rue.

Le projet de street-workout relève budgétairement d'une enveloppe prévue au titre du budget participatif. Ce budget limite les choix proposés par les groupes de jeunes, et l'arbitrage est réalisé avec leur collaboration.

Il n'existe pas de conseil municipal des jeunes à Dunkerque, mais plusieurs instances permettent à des enfants et à des collégiens de s'investir ponctuellement. Le PIJ de Dunkerque a fermé, et sera remplacé par le futur lieu jeunesse. La jeunesse est une compétence de la Ville, mais se trouve également traitée par l'agglomération dans ces cadres.

M. Mathieu ACCOT évoque le projet politique jeunesse de la Ville de Saint-Denis de la Réunion, dont 47% de la population est âgée de moins de 30 ans. L'espace jeunesse qu'il évoque est un équipement sportif, qui a pour objectif de mixer le street-workout et le parcours. Il indique la situation problématique de la jeunesse à la Réunion (taux de chômage, université en difficulté, grossesses non désirées, grèves et émeutes, etc.). Une convention a été créée afin de diffuser des portraits de jeunes engagés ou entrepreneurs : il s'agit de montrer que certains jeunes peuvent constituer des exemples pour le reste de la société. Environ 300 portraits ont été réalisés : leur diffusion sur Youtube a été remarquée. Un projet d'aménagement a été organisé par la DGA, un bureau d'études et un groupement d'une cinquantaine de jeunes pratiquant les sports de glisse. Cet espace fait plus de 2.000 m², et accueille nombre d'évènements non limités à ces seuls pratiquants.

Il n'existe pas de ligue officielle de street-workout ou de parcours à la Réunion, ce qui limite les financements institutionnels et la formation des acteurs. L'espace permet ainsi de centraliser l'attention des élus et des institutions. Des rencontres régulières entre de jeunes experts et les directions techniques sont organisées, afin de recueillir l'avis des pratiquants réguliers et des non-pratiquants. L'objectif est d'étendre la pratique des sports via la transmission des savoirs et le coaching. L'identité de l'espace est liée à celle de la Réunion et des décisions d'urbanisme. L'équipe institutionnelle est accompagnatrice d'un projet citoyen : la Direction générale des services techniques porte son aspect opérationnel. Le parc de sports devrait être opérationnel en été 2017 ; des réunions régulières sont maintenues avec les jeunes acteurs, afin de les professionnaliser dans leurs disciplines et de limiter les accidents des usagers. Des contacts ont été établis entre les jeunes usagers et la communauté internationale dans les différentes disciplines : ces relais sont en cours de formalisation.

Saint-Denis s'est positionnée sur le PIA Santé et Alimentation. Des chemins sportifs ont été créés afin que chaque jeune puisse accéder à ces équipements innovants. Il s'agit de rendre les disciplines accessibles à tous, et de l'encadrer du point de vue de la sécurité.

Nombre de jeunes souhaitent un accès simplifié à la discipline du parcours, et il importe de faire reconnaître celle-ci de manière officielle.

M. Nicolas MARTIN évoque la notion de risque, que la collectivité ne peut encadrer qu'en partie : il importe donc d'accorder sa confiance aux communautés de jeunes. Il évoque la création de modules sur le parvis devant le Zénith, qui étaient utilisés par des jeunes pratiquants des sports de glisse.

M. Mathieu ACCOT différencie ces pratiques émergentes de sports structurés sous forme de fédérations, permettant un dialogue construit avec des autorités institutionnelles.

Concernant l'accès aux équipements, chacun peut faire usage du skate-park à tout moment ; l'éclairage public est assuré jusqu'à 23h30, sans habitations trop proches.

M. Mathieu CAHN évoque une réflexion menée sur l'ouverture des équipements destinés à la jeunesse jusqu'à 1h ou 2h du matin.

M. Mathieu ACCOT évoque des équipements tous publics (médiathèque, par exemple) pensés et co-construits avec les habitants : il est actuellement difficile de mobiliser la jeunesse sur de tels projets urbains. Il s'agit également de travailler sur le positionnement et la situation de tels équipements.

➤ La prise en compte des habitants dans les projets d'urbanisme

M. Mathieu CAHN présente le programme des interventions de l'après-midi. Il indique que **Mme Elise DIETRICH** et **Julie WICKY** évoqueront des projets de rénovation urbaine, à travers des démarches pédagogiques destinées aux enfants. Il s'agit d'étudier la perception des jeunes entre 6 et 25 ans des projets de démolition et de rénovation, en prenant en compte leur expertise d'usage.

Mme Elise DIETRICH et **Julie WICKY** évoquent la diversité des missions et des offices de la Direction par intérim des territoires Neuhoef-Meinau, qui compte 36.500 habitants, dont 17.500 en quartiers prioritaires. Deux projets de renouvellement urbains ont été engagés,

pour 62 millions d'investissement public, afin de transformer massivement les équipements publics et privés.

La démarche de concertation a démarré en 2008 et multiplie les formats : la collectivité invite les habitants et les associations à échanger sur les projets (forums et réunions publiques), ou met en place des stands en pied d'immeuble afin d'échanger dans des zones précises des quartiers. Le panel de personnes rencontrées comptait cependant peu de jeunes en 2009 : les démarches d'information ont donc évolué.

La Direction s'est rendue à la rencontre des collégiens dans les salles de classe, afin d'échanger sur les projets de rénovation urbaine ; toutefois, le jargon technique était mal compris par les jeunes. Ceux-ci ont exprimé la demande de se rendre sur les sites : des visites ont été organisées dans les espaces culturels et les constructions récentes. Il s'est ensuite agi de sensibiliser ces publics sur le long terme, à travers une action pédagogique centrée sur une mascotte plébiscitée par les enfants. Cette action a duré 6 mois et s'est tenue sur les temps périscolaires. Un livret a été associé à différentes visites (aérodrome, ensemble du quartier) par 60 enfants entre juin et février ; le livret a été remis à 550 élèves.

Un concours d'architecte paysagiste a été lancé concernant le réaménagement d'une place centrale du quartier de la ville ; les enfants ont été accompagnés dans leur réflexion sur leur thématique, à travers un cahier des charges et des rencontres avec des professionnels du secteur et des élus. Les préconisations des enfants ont été intégrées dans le cahier des charges final.

Les jeunes ont été associés pendant l'opération de rénovation via un marché d'insertion et de qualification professionnelle destinés aux entreprises ayant répondu aux appels d'offres. Ces entreprises devaient faire des propositions concernant l'intégration des jeunes dans le processus de réaménagement : elles devaient proposer une capacité d'intégration de minimum 5 jeunes en insertion, sur un certain nombre d'heures. Les entreprises ont souhaité reconduire les premiers CDD de 4 mois pour ces jeunes ; un bilan complet sera établi l'été prochain pour ce dispositif. Il s'agit de déterminer si la collectivité sera en mesure d'étendre un tel dispositif au profit des jeunes engagés à d'autres chantiers publics.

M. Mathieu CAHN observe qu'il semble plus facile de travailler avec les jeunes via les écoles et les activités périscolaires pour réfléchir aux lieux ; mais pour la construction de ceux-ci, il convient de s'appuyer sur des populations plus âgées (16-25 ans). Il demande si les réflexions de ces différentes catégories d'âges ne risquent pas d'entrer en confrontation.

Mme Julie WICKY lui répond que les jeunes ont une vision davantage tournée vers le groupe, et moins vers les individus : leurs avis n'entrent pas en confrontation.

Mme Elise DIETRICH ajoute que leur tâche est d'harmoniser les points de vues, en posant des invariants. Les rencontres sont multipliées jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint. Elle évoque le Conseil citoyen installé en mars 2016, qui ne se considère pas comme représentant des jeunes, et s'interroge sur la capacité de la collectivité à fournir des moyens d'expression aux jeunes, afin d'en légitimer les analyses.

M. David COULON demande pourquoi ce groupe est allé à la rencontre des collégiens, et non des lycéens.

Mme Elise DIETRICH lui répond que le lycée de secteur est situé en dehors de ces territoires. Le groupe rencontre notamment des jeunes dans les foyers socioculturels.

Mme Marie BOHIN pose une question sur la posture des professionnels : qu'est-ce cette participation a changé pour les professionnels des collectivités à titre individuel et aussi collectif ? Que leur a-t-elle apporté ? Ont-ils été surpris par les propositions des jeunes ?

Mme Elise DIETRICH lui répond qu'elle travaille en binôme avec un chargé de projet sur le volet humain, tandis qu'elle se concentre sur le volet urbain. Ce binôme assiste aux rencontres avec les jeunes. Le technicien a la parole en direct lors des échanges : il peut ainsi adapter sa pratique aux attentes des usagers.

Mme Julie WICKY ajoute que les techniciens manquent souvent de la notion d'usage : ils profitent de celle-ci pour adapter leurs projets à la réalité.

Mme Elise DIETRICH précise que les projets de renouvellement urbain prennent place dans un espace habité par des usagers ayant des besoins.

M. Mathieu CAHN demande quel est l'impact financier de la concertation.

Mme Julie WICKY lui répond que les enfants sont souvent associés à la création d'espaces plantés. Elle estime que ces projets ont des retombées positives sur le quartier.

M. Mathieu CAHN lui demande s'il existe des surcoûts liés aux chantiers de qualification.

Mme Elise DIETRICH lui répond que les jeunes concernés ne sont pas forcément issus du quartier : les bénéficiaires ne souhaitent souvent pas travailler dans le quartier dans lequel ils vivent. L'accompagnement renforcé peut donner le goût d'un métier à ces populations ; mais celles-ci vivent différemment l'espace public.

M. Mathieu CAHN observe que les concertations organisées ne débordent pas de l'enveloppe prévue : les projets sont bornés par une enveloppe financière fongible pour prendre en compte les propositions des enfants. Il souligne l'importance de l'expertise d'usage pour les aménagements concernant les enfants.

M. Nicolas MARTIN évoque des collaborations liées à ces projets, par exemples avec les illustratrices. Il ajoute, concernant les cahiers des charges à destination des cabinets d'architecture, que ceux-ci incluent dorénavant des associations de quartier. L'expertise d'usage, traditionnellement négligée, est donc liée directement au travail des architectes. Il importe cependant d'harmoniser les différentes temporalités de travail, afin que chacun trouve sa place.

Mme Elise DIETRICH indique que les budgets actuels prévoient une phase d'adaptation à l'usage : l'action publique peut ainsi s'adapter aux usages réels des équipements réhabilités. Il s'agit parfois de créer des aménagements réversibles : les usages se développent au rythme des concertations, et le caractère réversible et adaptable d'un aménagement peut se révéler être un outil puissant et pertinent.

D'autres techniques de participation de la jeunesse sont expérimentées ailleurs en France, via des collaborations avec des associations de quartier.

Mme Céline CAMOIN indique qu'à Istres, le Conseil municipal des jeunes peut, par exemple, participer à la construction des nouvelles pistes cyclables, en établissant une

carte des usages à destination des jeunes, avec plusieurs repères thématiques. Elle souligne la pertinence de tels projets pour ces populations jeunes.

M. Frédéric LE MEHAUTE indique qu'à Rouen, la Direction de la démocratie participative organise des marches exploratoires avec les jeunes étudiants en architecture et des jeunes habitants des quartiers politiques de la ville. Il s'agit d'émettre des pistes d'amélioration de ces quartiers via des aménagements publics.

Plusieurs directions ont fusionné pour des raisons d'économie : la direction de l'urbanisme et celle de la démocratie locale se sont ainsi unies à Strasbourg, ce qui permet une approche transdisciplinaire des projets de réaménagement urbain.

Mme Dominique POGGI, sociologue, a publié plusieurs travaux pour le compte de la Ville de Paris ; elle évoque des marches exploratoires ayant eu lieu dans le 13^e arrondissement. Elle travaille au sein du collectif « A places égales » pour que les femmes donnent leur point de vue sur l'aménagement urbain.

Elle évoque la notion de « droit à la ville », qui synthétise cette capacité à véhiculer les points de vue féminins sur l'aménagement urbain. Il s'agit pour une femme de pouvoir circuler et faire usage de la ville comme elle l'entend, à travers des transports adaptés et sans les stratégies habituelles de contournement, afin d'assurer l'égalité homme/femme dans le cadre urbain. La Charte des femmes dans la cité a inspiré la charte territoriale de plusieurs villes (notamment Strasbourg et Bordeaux).

Des marches exploratoires ont pour finalité de rétablir l'équilibre entre hommes et femmes en permettant à ces dernières de donner leur point de vue sur l'aménagement urbain. Il s'agit de développer la participation des habitantes aux prises de décisions, et de sensibiliser la ville aux questions d'égalité dans l'espace public. L'expertise d'usage doit être croisée avec l'expertise des techniciens grâce à de telles démarches. Il convient également de permettre aux habitants de comprendre le langage technique de l'aménagement urbain. Le collectif « A places égales » a permis des avancées dans une vingtaine de villes ; les cas d'échecs sont dus à un manque de synergie du portage politique. Il convient donc de sensibiliser en amont les élus à l'intérêt de ces projets, puis les professionnels locaux et les acteurs de terrain qui peuvent informer les habitants.

Il importe de considérer avec soin la temporalité de ces projets de co-construction, qui ne doivent pas être menés à la hâte afin de pouvoir porter leurs fruits. La seconde réunion avec les habitants est consacrée à la cartographie sociale : ceux-ci représentent leurs trajets réguliers et les qualifient avec des pastilles selon leur sentiment de sécurité. Des trajets accessibles à toutes sont ainsi définis pour les futures marches exploratoires. Ces réunions sont nommées « EPR » (Ecoute, Partage, Respect) en raison de leur capacité à susciter les échanges entre les participantes. La marche qui en résulte est polarisée autour de lieux reconnaissables et fait émerger des préconisations de la part des habitantes (éclairage, sentiment de sécurité, pertinence des lieux rencontrés) : différents rôles sont répartis entre les participantes, et sont encadrés par les accompagnateurs.

Un rapport est enfin élaboré, puis il est envoyé aux décideurs ; il est présenté à ceux-ci par les participantes. Une marche exploratoire est ensuite organisée avec les habitantes et les décideurs. La démarche se conclut par une réunion de concertation ; tous les trois ou quatre mois, des points de suivis sont par la suite organisés durant la réalisation du projet.

Elle évoque le cas du 13^e arrondissement, où seule une structure jeunesse s'est engagée à rassembler des participantes à cette démarche. Un repas a été organisé avec les jeunes

femmes et deux élus : elle indique que ces participantes ont tiré profit de l'expérience de cartographie, qui a amené à verbaliser les stratégies de contournement et le mal-être des habitantes. La marche exploratoire a mené à l'émergence de propositions très inclusives de la part des jeunes femmes. Le film réalisé pour la restitution de cette concertation a été directement commenté par les participantes, qui ont ensuite diné avec M. le Maire et les élues aux Droits des Femmes à la Ville de Paris.

Elle précise que les marches exploratoires doivent s'inscrire dans les projets de la municipalité : les participantes sont inscrites aux réunions de concertation au même titre que les acteurs techniques, et peuvent constituer des relais d'information auprès du reste des habitants.

Elle évoque le processus d'auto-restriction qu'adoptent les femmes victimes de harcèlement dans la rue : il s'agit de mener un travail de déconditionnement à travers le concept de « droit à la ville », notamment en les incitant à pratiquer des loisirs habituellement très genrés.

Il convient du reste que les Directions en charge s'emparent de l'enjeu de la mixité professionnelle et de la parité : cet enjeu se construit graduellement. Deux tiers du financement des équipements sportifs bénéficient directement aux garçons : il importe de diversifier l'offre des structures pour la jeunesse, en accordant notamment moins de place à la compétition. Ces structures accueillent moins de filles en raison du manque de diversité de l'offre proposée, et de problème de sécurité aux abords de celles-ci.

➤ Synthèse et illustration

M. Alexandre MUSSCHE évoque le lieu pour la jeunesse de Dunkerque et fait remarquer la tension qui existe entre la volonté de développer des tiers-lieux propices au lien social et la multiplicité des doléances qui découlent des processus participatifs. Le cahier des charges de tels équipements souffre ainsi de trop nombreux objectifs à poursuivre. Il convient donc de développer la méthodologie appliquée aux démarches de co-construction avec les habitants : l'expertise d'usage peut par exemple se développer à travers une réflexion sur les synergies possibles dans l'espace public.

Il souligne de plus qu'il convient de ne pas forcer la participation, mais plutôt de créer des habitants complices du développement urbain.

Il précise la notion de vulgarisation : il s'agit de traduire les éléments techniques grâce à des outils de représentation des espaces. Il convient de s'appuyer sur les méthodes pratiquées par les associations afin d'assurer la mixité dans les équipements publics : il est impossible d'imposer de manière abstraite la mixité à l'entrée de ceux-ci.

Il invite ses auditeurs à penser l'implication des jeunes à travers des participations multiples plutôt qu'individuelles, sans se restreindre à un cœur de cible unique et limité.

Il existe un enjeu de structuration de l'espace : l'insertion et le lien social passent également par la conception d'un lieu de détente et de vie. Il importe donc de penser l'ergonomie du lieu en collaboration avec les jeunes du quartier. Les aménagements doivent être configurables au gré des usages communs des jeunes. Nombre d'associations fabriquent des programmes d'animation pour ces lieux sous la forme de fascicules sur les 6 mois suivants ; il convient plutôt d'inscrire directement dans la vitrine du lieu un programme pour les 48 prochaines heures.

Il évoque la Maison de l'Enfance du Val-d'Oise, actuellement mise à mal en raison de sa vétusté et de problèmes de sécurité, malgré un taux d'encadrement. Un équipement mal pensé devient ainsi un facteur de problématiques quotidiennes pour les équipes et est condamné au sous-fonctionnement et aux surcoûts. Il convient donc d'accorder la priorité aux expertises d'usage et à la co-construction, même si celles-ci allongent les délais de conception.

Il évoque du reste du mobilier urbain facile et rapide à installer, afin de créer de grandes tabléés dans un cadre urbain. Cet outil permet de réaménager sans cesse l'espace public ; il cite l'exemple d'une association à Bruxelles qui suscite ainsi des usages inattendus en reconfigurant les espaces. La Direction urbaine de Saint-Etienne utilise des mobiliers comme outils d'expérimentation et d'observation sur les esplanades. Elle observe que celles-ci deviennent des espaces de cohabitation entre la jeunesse et les populations plus âgées. Il insiste sur cet enjeu du prototype et du test des équipements en amont de la structuration de l'espace public.

➤ **Mot de clôture**

M. Mathieu CAHN remercie la Ville de Paris et les intervenants pour cette journée de travail. Il évoque la possibilité de multiplier ces sessions deux fois par an. Il souligne l'importance de ne pas établir une injonction à la participation, et de conserver une diversité de lieux et de temporalités sur cette thématique. Il rappelle la notion de traduction, qui permet de permettre l'expression spontanée des habitants. Il insiste sur la notion de temps : ces problématiques nécessitent le temps du dialogue et de la confiance : or, il est souvent demandé aux habitants vivant au quotidien de se projeter sur le long terme. Il convient donc de redéfinir le rapport au temps des politiques publiques actuelles.
